

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DELIBERATION : 2025-054**

**Code matière : 7.3.1**

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
de Présents : 12  
de Votants : 13

Vote : Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

**Extrait du Registre  
Des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du Mercredi 26 Novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Loïc MARAVAL à Mme Géraldine ARTIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE

**OBJET : Souscription prêt relais auprès de la Banque Postale**

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 200 000.00 Euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 200 000.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Objet du contrat de prêt : Travaux abords et voirie de la RD25 Avenue de la Salse

Versement des fonds : le 29 Décembre 2025

Taux d'intérêt annuel : Taux Fixe de 3.31%

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DELIBERATION : 2025-054**

**Code matière : 7.3.1**

Base de calcul des intérêts	: 30 / 360
Echéances d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Remboursement du capital	: in fine
Remboursement anticipé	: autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 400 euros

0,20% du montant du contrat de prêt-relais

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

